

Maximilian Gröne / Rotraud von Kulesa (éds.)

L'urbanité entre sociabilité et querelle

Textes de sociabilité du XVI^e siècle
jusqu'à la Révolution française



PETER LANG
EDITION

Maximilian Gröne / Rotraud von Kulesa (éds.)

L'urbanité entre sociabilité et querelle

Textes de sociabilité du XVI^e siècle
jusqu'à la Révolution française

1. Des origines du terme urbanité

Urbanité dans le dictionnaire

Catriona Seth

De l'urbanité, nous savons tous qu'elle a pour source étymologique l'*Urbs*, la cité par excellence, Rome donc. Elle désigne ainsi l'esprit ou la culture de la ville, une *civilité* qui s'oppose à la *rusticitas*, qui désigne le comportement dans les campagnes. Le mot a fait surgir des disputes de lexicographes et de stylisticiens. Nous avons voulu procéder à une rapide enquête dans une série de dictionnaires pour voir ce qu'ils en disent.

La première occurrence littéraire attestée, oubliée par la plupart des historiens, figure dans une sorte de litanie au sein du *Séjour d'honneur*¹ d'Octovien de Saint-Gelais (1468-1502), évêque d'Angoulême, imprimé à titre posthume à Paris par Verard en 1519, mais qui aurait été présenté à Charles VIII vers 1490, avant son départ pour Naples:

C'est le fleuve d'Aménité,
Le torrent de Toute Lyesse,
La source de Félicité.
Le cours d'Extreme Urbanité,
La mere de Fleurie Jeunesse,
C'est la rivière de Promesse,
Qui arrouse et lave les cueurs
Des prodigues et gaudisseurs.²

Il convient de signaler que le fleuve allégorique présenté au voyageur dans ce *Séjour d'honneur* par la « Sensualité » mène au grand port de *Joye mondaine*.³ Le lien entre mondanité et urbanité revient en effet sous la plume d'auteurs ultérieurs.

Du côté des lexicographes, le *Tresor de la langue française* de Nicot⁴, en 1606, indique la racine latine du terme: « Urbanité, *Vrbanitas* »⁵. Avant même la

1 Saint-Gelais, Octovien de: *Le séjour d'honneur*. Edition critique, introduction et notes par Frédéric Duval. Genève 2002.

2 *Ibid.*, p. 155.

3 Voir Viollet Le Duc, Emmanuel Louis Nicolas: *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet Le Duc, avec des Notes bibliographiques, biographiques et littéraires sur chacun des ouvrages catalogués, pour servir à l'histoire de la poésie en France*. Paris 1843, p. 110.

4 Nicot, Jean: *Trésor de la langue française tant ancienne que moderne* (1606). Paris 1979.

parution de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, l'emploi du substantif créait des remous dans la *République des lettres*, justement à cause de sa proximité avec le latin.

La première utilisation du terme relevée par la plupart des historiens de la langue est attribuée à Balzac dans la *Conversation des Romains*⁶ (1644). Il y voit un progrès de civilisation dû aux Romains comme il s'en ouvre à Mme de Rambouillet: « Et si en leur cause, on doit croire leur témoignage, ils ont effacé ensuite tous les Grecs et ont laissé leur *atticisme* bien loin derrière leur urbanité. C'est ainsi, madame, qu'ils appelèrent cette aimable vertu du commerce, après l'avoir pratiquée pendant plusieurs années sans lui avoir donné de nom assuré ».⁷ Le terme vient ainsi désigner un usage existant. C'est ce que prévoit Balzac pour la France souhaitant une extension du vocabulaire comme témoignage d'un raffinement des conduites: « [...] quand l'usage aura mûri pour nous, nous nous y accouturerons comme aux autres [mots] que nous avons empruntés de la même langue. »⁸ Si le terme est clairement calqué sur le latin et présenté par Balzac comme de cette origine, il l'acclimate en en francisant la fin. Bouhours indique du coup que « M. de Balzac a fait ce mot ».⁹ Ménage, en 1672, dans le chapitre CCXXIX de ses *Observations sur la langue française*¹⁰, intitulé « Inventeurs de quelques mots François », salue les apports de Lazare de Baïf (« épigramme », « élégie » et « aigre-doux »¹¹) et de Ronsard (« ode », « avidité » et « pindariser »¹²) entre autres. Il ajoute: « Monsieur de Balzac a fait le mot d'*urbanité*, qui a esté bien reçu. »¹³ Il propose un ajout à cette remarque plus loin, pour légitimer son affirmation: « [...] & avec d'autant plus de raison, que selon la remarque de M. Pellisson, dans son Discours sur les Œuvres de M. Sarasin, les mots de *civilité*, de *galanterie*, & de *politesse*, ne l'expliquent qu'imparfaitement »¹⁴, renvoyant ainsi à un texte de 1656¹⁵ qui proposait des termes proches en soulignant qu'ils n'étaient pas synonymes, mais relevait aussi

5 *Ibid.*, p. 670.

6 Balzac, Jean-Louis Guez de: « De la conversation des romains (1644). A Madame la Marquise de Rambouillet », in: id.: *Œuvres*. Tome II. Genève 1971, p. 428-443.

7 *Ibid.*, p. 434.

8 *Ibid.*, p. 434.

9 Bouhours, Dominique: *Doutes sur la langue française proposez à Messieurs de l'Académie Française*. La Haye 1674, p. 2.

10 Ménage, Gilles: *Observations sur la langue française*. Paris 1675.

11 *Ibid.*, p. 435.

12 *Ibid.*, p.436.

13 *Ibid.*, p. 438.

14 *Ibid.*, p. 438.

15 Pellisson, Paul: « Discours sur les œuvres de Monsieur Sarasin », in: *L'esthétique galante*. Textes réunis, présentés et annotés sous la direction d'Alain Viala. Toulouse 1989, p. 51-74.

que la langue française n'avait pas trouvé de mot propre pour rendre l'urbanité romaine.¹⁶

À ce terme contesté, Ménage a donné, dans les années qui ont précédé la sortie du dictionnaire des immortels, sa bénédiction circonspecte.¹⁷ Dans ses *Observations sur la langue française*, il cite le *Nouveau dictionnaire françois et latin* de l'abbé Danet pour confirmer qu'on peut, selon lui, considérer *urbanité* comme un mot français.¹⁸ Voilà qui ne convient pas à l'abbé Bouhours, qui s'exprime ainsi en 1675 dans ses *Doutes sur la langue françoise proposez à Messieurs de l'Académie française*: « Le premier mot sur quoy je vous demande un peu d'éclaircissement, c'est le mot *d'urbanité*, que M. Costar employe dans la *Deffense des Ouvrages de M. de Voiture*, contre la Critique de M. de Girac. »¹⁹ Le terme semble ainsi se trouver au centre de divers débats linguistiques. Certains jugent qu'il s'agit de combats d'arrière-garde. D'autres militent pour que la langue soit protégée de telles invasions.

Le Père Bouhours trouve à redire, dans ses *Remarques nouvelles* (1675)²⁰, à l'emploi d'un terme qui lui déplaît, mais aussi aux critères de légitimation adoptés par un de ses rivaux:

M. Ménage a décidé que ce mot estoit François ; mais que ce n'estoit pas un mot d'à tous les jours : *On en peut user*, dit-il, *deux ou trois fois le mois*. C'est la conclusion du discours qu'il fait sur le mot d'*Urbanité*, dans la seconde édition de son livre. Pour en venir là, il prend de grands tours ; et ce n'est qu'après avoir raisonné extrêmement, qu'il tire une si belle conséquence. Mais, à parler de bonne foy, on a de la peine à le suivre dans ses raisonnemens où, si je l'ose dire, il se perd un peu luy-mesme.²¹

16 Nous ne traitons pas ici des emplois successifs du terme, plusieurs fois étudiés, mais bien de sa présence dans les dictionnaires. Nous citons d'autres types de textes lorsqu'ils viennent illustrer le débat.

17 Il évoque ainsi dans ses *Observations sur la langue Françoise* au chapitre 229 les « Inventeurs de quelques mots français » et offre, au chapitre 230, une « Justification de ce qui a été dit au chapitre précédent touchant le mot d'urbanité et celui de prosateur ». Voir Ménage, *op.cit.*, p.435-441 et p.442-459.

18 Ménage, *op.cit.*, p. 450.

19 Bouhours, *Doutes...*, *op.cit.*, p. 1.

20 Bouhours, Dominique: *Remarques nouvelles sur la langue Françoise*. Paris 1675.

21 *Ibid.*, p. 252.

Bouhours, exaspéré par certaines décisions de Ménage, est resté sceptique face à « Urbanité », ainsi qu'il l'explique²², en mettant l'usage de son côté et en débattant de l'interprétation à accorder aux remarques de Pelisson:

Nous y sommes-nous accoutumez ? Ce mot a-t-il perdu avec le temps ce qu'il avait de rude au commencement ? A-t-il esté aussi bien receu que l'assure M. Ménage dans les *Observations sur la langue française* ? L'autorité de M. Pelisson sur laquelle il s'appuie, & qui est sans doute une grande autorité, ne me semble pas luy estre trop favorable...²³

Bouhours cite Pelisson évoquant « [...] cette urbanité, que les mots de civilité, de galanterie & de politesse n'expliquent qu'imparfaitement, & à qui nostre Langue n'a point encore trouvé de nom assez propre »²⁴ – le passage auquel Ménage faisait allusion – avant d'ajouter: « Ces dernières paroles font voir, à mon avis, que dans la pensée de M. Pelisson le mot d'urbanité estoit étranger en nostre Langue, lors qu'il composoit cette Préface ; & que l'autorité de M. de Balzac ne l'avoit point fait recevoir parmi les termes françois. »²⁵ Refusant de prendre l'emploi d'un mot comme une confirmation directe de sa recevabilité, Bouhours renvoie à d'Ablancourt, lequel a évoqué, comme le rappellera Ménage dans sa réponse, cette « [...] urbanité Attique, que nous appellerions en nostre Langue une raillerie fine & délicate. »²⁶ S'il faut en proposer une analogie en français, c'est que le terme ne se comprendrait pas sans cela. En outre, le recours à l'italique montre, selon Bouhours, que d'Ablancourt tient à mettre en relief l'étrangeté évidente du terme.²⁷

Si les enjeux peuvent nous sembler dérisoires, ils ne paraissent pas tels aux grammairiens qui s'agitent. Une seule solution peut être apportée au problème. C'est celle qui est mise en évidence par le titre même de l'ouvrage de Bouhours: s'en référer à l'*Académie française* qui doit remplir son rôle de conservatoire de la langue en admettant ou en refoulant les termes nouveaux. Le père abbé laisse clairement deviner de quel côté du débat il se situe:

M. Costar, qui a composé la Défense de M. de Voiture avant que la Préface de M. Pelisson & le Lucien de M. d'Ablancourt parussent, a-t-il eû droit de se servir d'urbanité qui ne faisoit que de naistre, & qui sembloit de si mauvais goust à celuy mesme qui en estoit comme le pere ? A-t-il eû droit de s'en servir comme d'un mot

22 Voir, sur l'ensemble de la dispute, l'article d'Antony McKenna dans les actes du colloque de 1994 autour de Gilles Ménage: « Ménage et Bouhours », <http://homes.chass.utoronto.ca/~wulftric/siehlda/actesmen/mckenna.htm>. Article consulté le 03/01/2012.

23 Bouhours, *Doutes...*, *op.cit.*, p. 2-3.

24 *Ibid.*, p. 4.

25 *Ibid.*, p. 4.

26 Ménage, *op.cit.*, p. 444.

27 Bouhours, *Doutes...*, *op.cit.*, p. 4.

établi, sans le marquer d'un autre caractere, ou y mettre un correctif. Mais pourroit-on maintenant l'employer ainsi ? Pourroit-on dire, *Il y a peu de gens qui ayent de l'urbanité : Son urbanité le rend aimable à tout le monde ?* Je le dirai, MESSIEURS, dès que vous me l'aurez permis : mais jusques à ce que l'Académie toute entière se soit déclarée, vous voulez bien que je m'en tienne à l'opinion des deux illustres Académiciens dont je viens de vous parler.²⁸

Une réponse collégiale est apportée par la publication de la première édition du *dictionnaire de l'Académie française* en 1694.²⁹ Le terme *urbanité* y figure, sans restriction quant à son emploi ni commentaire sur son caractère récent, avec l'indication: « Politesse, que donne l'usage du monde. *Cet homme a beaucoup d'urbanité.* » Il ne s'agit donc pas d'une politesse native, instinctive, mais celle que l'on développe en se frottant à d'autres individus policés. Cet usage du monde, c'est celui des courtisans. Il serait possible d'en connaître des degrés divers, l'homme de l'exemple étant caractérisé par « *beaucoup d'urbanité* » (je souligne). On observe le glissement vers la culture curiale qui n'était pas lisible dans le terme latin.

Si l'*Académie* a accepté le mot, il devait connaître plusieurs variations de sens et être débattu dans son acception historique et contemporaine. Résumant une docte dissertation académique de l'abbé Gédoyne, le *Journal des Savants* reprend ses arguments:

L'Académicien recherche d'abord la raison pourquoi le mot d'*Urbanité* a eu tant de peine à s'établir dans une Langue aussi polie que la nôtre : & sans s'arrêter aux causes peu vraisemblables qu'en ont alléguées quelques Auteurs, il se réduit à ces deux-ci, l'idée peu nette & peu précise que ce terme offre à l'esprit, d'une part ; & de l'autre, le préjugé mal fondé où l'on étoit, Que nos termes François de *politesse* & de *galanterie* reveilloient la même idée que celui d'*Urbanité* ; d'où l'on a conclu que ce mot ne nous étoit pas absolument nécessaire.³⁰

Le recenseur signale que selon Gédoyne les Romains eux-mêmes avaient du mal à se mettre d'accord sur une définition. L'abbé reprend la question des synonymes possibles pour tenter de montrer qu'ils sont imparfaits: « [...] nos termes de *civilité*, de *politesse*, de *galanterie* sont de mauvais équivalens pour exprimer l'urbanité Romaine »³¹ qui serait une qualité essentielle à tout homme de lettres, à tout savant. Dans l'édition de 1726 du *Dictionnaire français et latin*

28 *Ibid.*, p. 5-6.

29 *Dictionnaire de l'Académie française*. Paris 1694.

30 Compte rendu par le *Journal des savants*, en février 1730 (p. 103), des « Mémoires de littérature tirez des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres ; depuis l'année 1718. jusques & compris l'année 1725, Paris, Imprimerie Royale, 1729, à propos de la dissertation académique de l'abbé Gédoyne intitulée 'De l'Urbanité Romaine' ».

31 *Ibid.*, p. 105.

de Danet, le terme est décrit comme une « Raillerie fine et délicate »³². Il s'agit d'une reprise de ce qui figurait dans le paragraphe de D'Ablancourt qui y avait eu recours. L'article « urbanité » ajoute qu'il s'en est servi associé à l'adjectif « attique ».³³ Le lexicographe ajoute prudemment: « Quelques Auteurs Modernes ont voulu condamner ce mot, mais le Sçavant Monsieur Ménage a soutenu qu'il estoit bon. »³⁴ Ce refus de trancher n'est pas surprenant. En effet, les réticences de Bouhours semblent être partagées par d'autres au milieu du siècle suivant. Un long article de l'*Encyclopédie*³⁵, dû à Louis de Jaucourt, associe d'abord l'urbanité à l'histoire romaine en la rattachant à cette catégorie. La première définition donnée est donc implicitement celle du mot latin *urbanitas*: « [...] ce mot désignoit la *politesse* de langage, de l'esprit & des manieres, attachée singulierement à la ville de Rome. »³⁶ Le terme français qui en dérive a été contesté, comme nous l'avons vu. Le lexicographe s'en étonne. Il note également que l'emploi d'*urbanité* n'est pas fréquent, même un siècle après les disputes de savants grammairiens et malgré la bénédiction de l'Académie. L'encyclopédiste tente d'expliquer cette désaffection des Français pour le terme: « En examinant quelle en pourroit être la raison, il est vraisemblable que les François qui examinent rarement les choses à fond, n'ont pas jugé ce mot fort nécessaire, ils ont cru que leurs termes *politesse* & *galanterie* renfermoient tout ce que l'on entend par *urbanité*; en quoi ils se sont fort trompés, le terme d'*urbanité* désignant non seulement beaucoup plus, mais quelquefois toute autre chose. »³⁷

Le rapport de l'urbanité à l'*urbs* est peut-être ce qui gêne les Français selon Jaucourt. Si pour les Latins on pouvait se référer à une politesse d'esprit, de langage et de manières correspondant à la vie de Rome, « [...] parmi nous, la politesse n'est le privilege d'aucune ville en particulier, pas même de la capitale, mais uniquement de la cour. »³⁸ Il y a donc, comme nous l'avons relevé, un glissement dû à la civilisation: la racine même du mot serait inappropriée pour l'emploi dans un royaume dont la capitale est Paris, mais le siège de la cour Versailles. Jaucourt ajoute: « [...] l'idée que le mot *urbanité* présente à l'esprit,

32 Danet, Pierre: *Grand dictionnaire françois et latin Magnum dictionarium latinum et gallicum collegit M. Petrus Danetius*. Lyon 1726, p. 1138.

33 *Ibid.*

34 *Ibid.*

35 Jaucourt, Louis de: « Urbanité romaine », in: *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Nouvelle impression en facsimilé de la première édition de 1751-1780. Vol.17. Stuttgart – Bad Cannstatt 1967, p. 487/488.

36 *Ibid.*, p. 487.

37 *Ibid.*, p. 487/488.

38 *Ibid.*, p. 488.

n'étant pas bien nette, c'est une raison de son peu d'usage. »³⁹ L'urbanité des Latins, toujours selon Jaucourt, aurait eu une influence positive sur le langage et sur les mœurs en général.⁴⁰ Il détaille encore, ce qui n'est pas central pour notre propos, des exemples d'urbanité littéraire chez les Romains et envisage les qualités naturelles nécessaires à qui entend faire preuve d'urbanité.

Jaucourt termine ainsi son article: « Pour me recueillir en peu de paroles, je crois que la bonne éducation perfectionnée par l'usage du grand monde, un goût fin, une erudition fleurie, le commerce des savans, l'étude des lettres, la pureté du langage, une prononciation délicate, un raisonnement exact, des manières nobles, un air honnête, & un geste propre, constituoient tous les caracteres de l'*urbanité romaine*. »⁴¹ La qualification apportée par l'adjectif « romaine » montre qu'il est nécessaire de préciser, en matière d'urbanité, si l'on renvoie au monde antique ou à l'univers contemporain. Le terme initialement offert à tous tend donc à se spécialiser et, au-delà, à se restreindre à son sens original, seul dont la définition ne paraît poser aucun problème. La quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* l'enregistre en 1762: « URBANITÉ. s.f. Politesse que donne l'usage du monde. Il ne se dit guère qu'en parlant De la politesse des anciens Romains. *L'urbanité Romaine*. »⁴² On remarque que l'exemple donné en 1762 restreint le champ d'application par rapport à ce que nous avons dans la première édition du dictionnaire.

À la veille de la Révolution, le *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud⁴³ rappelle les débats historiques des lexicographes après avoir donné une définition initiale large: « Politesse, que donne l'Usage du monde. »⁴⁴: « *Ménage* et *Bouhours* eurent de grandes contestations sur ce mot. Le premier prétendait qu'on pouvait s'en servir sans scrupule : le second voulait qu'on ne l'employât qu'avec précaution. L'Auteur des *Refléxions* est de l'avis de

39 *Ibid.*, p. 488.

40 *Ibid.*, p. 488: « Cicéron faisoit consister l'urbanité romaine dans la pureté du langage, jointe à la douceur & à l'agrément de la prononciation ; Domitius Marsus donne à l'urbanité beaucoup plus d'étendue, & lui assigne pour objet non-seulement les mots comme fait Cicéron, mais encore les personnes & les choses. Quintilien & Horace en donnent l'idée juste, lorsqu'ils la définissent un goût délicat pris dans le commerce des gens de lettres, & qui n'a rien dans le geste, dans la prononciation, dans les termes de choquant, d'affecté, de bas & de provincial. Ainsi le mot urbanité qui d'abord n'étoit affecté qu'au langage poli, a passé au caractere de politesse qui se fait remarquer dans l'esprit, dans l'air, & dans toutes les manières d'une personne ».

41 *Ibid.*, p. 488.

42 *Dictionnaire de l'Académie français*. Paris 1762.

43 Féraud, Jean-François: *Dictionnaire critique de la langue française*. Tome 3. Marseille 1787.

44 *Ibid.*, p. 766.

Ménage. — *La Touche* dit qu'il trouve ce mot fort beau et fort comode, mais que cependant il ne voudrait pas le mettre à tous les jours. »⁴⁵ Féraud ajoute un exemple qui montre un emploi moderne du terme: « M. l'Ab. *Du-Serre-Figon* apèle St. Cyr, une École de Religion, de mœurs, d'*urbanité*, de savoir. »⁴⁶ Le lexicographe relève encore la valse-hésitation des immortels face au terme: « *L'Acad.* l'approuvait d'abord sans restriction. Elle a dit ensuite qu'il ne se dit guère qu'en parlant de la politesse des anciens Grecs et Romains. »⁴⁷ Il relève au passage une erreur: le mot « Grecs » n'aurait pas dû figurer dans le champ d'application de l'*urbanité* antique. L'institution n'a pas laissé subsister ce terme inexact. Féraud l'indique: « Dans la dern. Édit. elle a suprimé le mot *Grecs*, qui avait été mis par inattention. »⁴⁸ Il propose alors une analogie explicative: « On dit l'*aticisme* des Grecs et l'*urbanité* des Romains, quand on parle de la politesse du langage. »⁴⁹ La remarque n'est pas sans intérêt. Elle va dans le sens de ce que laisse entendre l'article du chevalier de Jaucourt pour l'*Encyclopédie*: l'*urbanité* est, pour les anciens, une élégance du discours, pas simplement un raffinement général dans les manières.

*Le Dictionnaire de l'Académie française*⁵⁰ apporte, en 1798, une minuscule nuance par rapport à la définition de 1762. Nous lisons en effet dans la quatrième édition que le terme ne s'utilisait guère que pour évoquer la politesse des anciens. La cinquième modifie l'adverbe. Nous y apprenons que le substantif s'emploie « plus particulièrement » pour désigner la politesse des Romains de l'Antiquité. C'était enregistrer déjà un phénomène rendu explicite seulement dans la sixième édition du dictionnaire parue entre 1832 et 1835⁵¹: l'élargissement net du sens. En effet, nous lisons dans cette sixième édition la définition suivante: « Politesse que donne l'usage du monde. *J'aime son ton, ses manières, il est plein d'urbanité. Les habitants de ce lieu reculé ont fort peu d'urbanité.* » N'arrive qu'ensuite l'indication tirée de l'édition précédente: « Il se dit, particulièrement, de La politesse des anciens Romains. *L'urbanité romaine.* » Nous retrouvons ainsi un sens premier, lisible dans l'édition originale du dictionnaire mais qui avait disparu. Entre cette édition-là et la huitième – la dernière à être intégralement parue un siècle plus tard, entre 1932 et 1935 – seules deux choses sont modifiées: le substantif « affabilité » est

45 *Ibid.*, p. 766.

46 *Ibid.*, p. 766.

47 *Ibid.*, p. 766.

48 *Ibid.*, p. 766.

49 *Ibid.*, p. 766.

50 *Dictionnaire de l'Académie française*. Paris an VII (1798).

51 *Dictionnaire de l'Académie français*. Paris 1932-1935.